



Objet : Dossier de candidature pour le Marché des producteurs et artisans locaux

Date : tous les samedis, le matin,

Lieu : Port des Salettes en période hivernale, Centre-ville en période estivale

Merci de retourner ce document via dgs@carqueiranne.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Ville - DGS - Place de la République - 83320 Carqueiranne

Votre courrier devra comporter :

- La présente fiche d'inscription dûment remplie
- Responsabilité civile professionnelle
- Justificatif professionnel

Fiche d'inscription à remplir :

Nom :
Prénom :
Adresse postale :
Téléphone :
Adresse mail :
Code postal :
N° SIRET :
Adresse du site web ou page Facebook (si vous en avez un)
Nombre de mètres linéaires souhaité :
Type de production :

Dimensions et tarifs des stands pour chaque samedi :

Stand 1,20€ le mètre linéaire en période hivernale (du 1^{er} octobre au 30 avril)

2,50€ le mètre linéaire en période estivale (du 1^{er} mai au 30 septembre)

Processus de dépôt de candidature :

1. Ce dossier est à nous renvoyer avant le 22 mars 2021 pour que votre candidature soit bien prise en compte et étudiée par la commission d'attribution.
2. Une réponse définitive vous sera communiquée au plus tard le vendredi 26 mars 2021.

Acte d'engagement :

Le soussigné accepte que sa participation au Marché des producteurs et artisans soit régie par le règlement du marché hebdomadaire.

Zone hebdomadaire du marché en période hivernale :



Zone hebdomadaire du marché en période estivale :



DISPOSITIONS RELATIVES AUX HORAIRES

Le Marché des producteurs et artisans locaux se déroule toute l'année, le samedi matin à l'exception du 25 décembre et 1^{er} janvier. Les horaires de fonctionnement sont définis comme suit : l'hiver du 1^{er} octobre au 30 avril, et l'été du 1^{er} mai au 30 septembre. Aucun vendeur permanent ne peut se présenter en dehors des horaires indiqués et quelles que soient les circonstances évoquées.

DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'INSTALLATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

De 6h à 7h30	INSTALLATION DES REVENDEURS PERMANENTS
De 7h30 à 8h	FERMETURE DES ACCÈS
De 8h à 13h 13H30 (Du 1 ^{er} mai au 30 septembre)	TRANSACTIONS CLIENTS

À 7h30, les Vendeurs permanents non présents sont considérés comme ne participant pas au marché du jour ; ils ne peuvent donc pas prétendre à occuper leur emplacement après cette heure.

À partir de 7h30 et jusqu'à 8h, l'entrée dans le périmètre du marché est interdite aux véhicules 4 et 2 roues ; les vendeurs concernés devront avoir évacué leur véhicule hors du périmètre.

Les dispositifs d'interdiction d'accès sont mis en place tout autour du périmètre à partir de 7h30.

L'Agent Placier Municipal ou son suppléant procède :

- Au contrôle de la conformité des étalages avec les dispositions prévues,
- À l'encaissement des droits de place auprès des Revendeurs.

5.2 DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA DÉINSTALLATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	FIN DU MARCHÉ - OUVERTURE DES ACCÈS
À partir de 12h15	À partir de 12h45	
De 12h15 à 13h	De 12h45 à 13h30	DÉSINSTALLATION ET DÉPART DES REVENDEURS
13h	13h30	FERMETURE DES ACCÈS POUR NETTOYAGE
De 13h à 14h30	De 13h30 à 14h30	NETTOIEMENT DU PÉRIMÈTRE
14h30	14h30	OUVERTURE DES ACCÈS

À partir de 12h15 (12h45 du 1^{er} mai au 30 septembre), les accès sont ouverts sauf en cas d'intempéries où les vendeurs ont la possibilité de quitter leur emplacement plus tôt, dans le respect des règles de sécurité et sous réserve d'en avoir obtenu l'autorisation des services de Police Municipale, les dispositifs d'interdiction d'accès sont retirés pour permettre l'évacuation des vendeurs.

Il est précisé qu'en dehors de cette plage horaire, il n'y a aucune possibilité de quitter le marché en raison des contraintes de sécurité « attentat ».

Le périmètre doit avoir été évacué à 13h au plus tard (13h30 du 1^{er} mai au 30 septembre).

Lors du nettoyage, le périmètre est accessible uniquement aux véhicules municipaux chargés du nettoyage.

Votre contact : Direction Générale des Services 04.94.01.40.26 / e.mail : dgs@carqueiranne.fr

La participation à la manifestation implique l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

À le
Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »